

**École nationale
des pompiers**

Québec 

Guide de qualification professionnelle à l'intention des candidats

Pompier I

(Incluant Matières dangereuses – Sensibilisation et Opération)

Janvier 2019

Table des matières

Bienvenue.....	3
Mission de l'École	4
Le réseau des gestionnaires de formation	5
Description de la qualification <i>Pompier I</i>	6
Type d'examen de qualification professionnelle	6
Admission aux examens	6
Lien avec la norme NFPA	7
Sources de références utilisées	7
Exemple de question d'un examen théorique	7
Consignes générales de préparation aux examens	8
Responsabilités du candidat	8
À la veille de l'examen.....	8
Conseils pour réussir aux examens	8
Compétences attendues lors des examens pratiques	9
Politiques de qualification professionnelle de l'ENPQ.....	12
Influence induite	12
Les examinateurs	12
Plagiat et fraude	12
Besoins particuliers	13
Seuil de réussite	13
Communication des résultats.....	13
Appel	13
Certification professionnelle	13

Bienvenue

L'École nationale des pompiers du Québec vous souhaite la bienvenue au processus de qualification professionnelle. En prenant part à ce processus, vous vous assurez d'obtenir une qualification professionnelle reconnue pour exercer une fonction importante au sein d'un service de sécurité incendie, celle de pompier.

L'École tient à souligner votre professionnalisme et votre implication à offrir un service de qualité à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

Ce *Guide de qualification professionnelle* vous aidera à comprendre toutes les étapes du processus de qualification professionnelle. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour réussir votre démarche.

L'École considère également l'apport des femmes et des hommes au domaine de la sécurité incendie. À cet égard, le masculin n'est utilisé que pour des fins de simplification de la lecture.

Bon succès!

Mission de l'École

La mission de l'École est inscrite à l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie :

52. L'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

L'École doit donc s'assurer que les pratiques et les processus de qualification professionnelle qui permettent d'attester la compétence des élèves respectent les standards de qualité auxquels le milieu québécois de la sécurité incendie est en droit de s'attendre.

Ainsi, pour remplir sa mission, l'École s'est dotée de politiques et de procédures qui gouvernent ses actions en qualification professionnelle afin de garantir un jugement juste, équitable, impartial et libre d'influence sur la performance des candidats inscrits aux examens. Un examen de qualification professionnelle est l'évaluation par une tierce partie neutre, à un moment précis, de la compétence d'un candidat au regard des exigences minimales d'une norme.

Le réseau des gestionnaires de formation

Depuis sa création, l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a mis en place un réseau de gestionnaires de formation permettant d'assurer sur l'ensemble du territoire québécois la disponibilité des programmes et cours de l'École tels qu'ils sont prescrits au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.

Ce sont les gestionnaires qui organisent les formations dans les différentes régions de la province et qui supervisent la gestion des dossiers des élèves en collaboration avec le personnel du registrariat de l'École.

Le gestionnaire de formation est donc le lien privilégié entre l'élève et l'École tout au long de la formation qui prépare aux examens de qualification professionnelle.

Description de la qualification Pompier I

Type d'examen de qualification professionnelle

L'évaluation des compétences des candidats est faite au moyen d'examens théoriques et pratiques.

Les examens théoriques :

Il y a cinq examens théoriques répartis comme suit :

- Section 1 du programme *Pompier I* : un examen de 30 questions à choix multiples;
- *Matières dangereuses – Sensibilisation* (MDS) : un examen de 25 questions à choix multiples;
- Section 2 du programme *Pompier I* : un examen de 40 questions à choix multiples;
- *Matières dangereuses – Opération* (MDO) : un examen de 55 questions à choix multiples;
- Section 3 du programme *Pompier I* : un examen de 30 questions à choix multiples.

Les examens pratiques :

Il y a deux examens pratiques répartis comme suit :

- Une mise en situation d'intervention en présence de matières dangereuses (MDO) qui peut avoir lieu à la section 2 ou plus tard à la section 4. Le candidat est appelé à réaliser le contrôle ou le confinement d'un produit et à vérifier la présence de matières dangereuses en utilisant un appareil de détection;
- Une mise en situation de combat d'incendie qui est prévue à la section 4. Le candidat effectue des opérations de recherche et de sauvetage et de combat d'incendie dans un bâtiment de faible hauteur.

Admission aux examens

Pour être admis aux examens de qualification professionnelle *Pompier I*, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

Pour les examens théoriques :

1. Avoir suivi une formation *Pompier I* reconnue par l'École et avoir un dossier conforme chez un gestionnaire de formation;
2. Avoir payé à l'École les frais d'inscription et d'examen de qualification. Pour la majorité des candidats, ces frais sont inclus dans les frais d'inscription au programme.

Pour les examens pratiques *Matières dangereuses – Opération et Intervention lors d'un feu dans un bâtiment de faible hauteur* :

1. Avoir suivi une formation *Pompier I* reconnue par l'École et avoir un dossier conforme chez un gestionnaire de formation;

2. Être titulaire d'un certificat de premiers soins reconnu par l'École;
3. Avoir payé à l'École les frais d'inscription et d'examen de qualification. Pour la majorité des candidats, ces frais sont inclus dans les frais d'inscription au programme;
4. Ne pas porter la barbe. Le point 9.1.1.1 de la norme CSA Z94.4-93 exige que le pompier soit bien rasé pour assurer l'étanchéité du masque de l'appareil respiratoire. L'École respectera cette exigence lors de l'examen pratique de qualification en refusant tout candidat qui ne respecte pas cette condition.

Condition d'admission spécifique à l'examen pratique *Matières dangereuses – Opération* :

5. Avoir réussi l'examen théorique *Matières dangereuses – Sensibilisation*.

Condition d'admission spécifique à l'examen pratique *Intervention lors d'un feu dans un bâtiment de faible hauteur* :

6. Avoir réussi les cinq examens théoriques.

Lien avec la norme NFPA

Les examens de qualification professionnelle *Pompier I* mesurent l'atteinte des compétences minimales requises décrites dans l'édition courante de la norme *NFPA 1001 Standard for Fire Fighter Professional Qualifications*. Pour ce qui est de l'examen *Matières dangereuses – Opération*, le candidat doit maîtriser les compétences décrites dans la norme NFPA 472.

Sources de références utilisées

L'École utilise les références suivantes pour les examens de qualification professionnelle :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2010). Guide de l'élève, *Pompier I*.
2. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2010). *Manuel d'intervention en matières dangereuses. Sensibilisation et Opération*, Laval, 339p.
3. GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses 5e édition*, Oklahoma, FPP, IFSTA, 1386p.
4. Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie du Québec.

Exemple de question d'un examen théorique

La plupart des examens théoriques de l'École présentent des questions sous forme de choix multiples. Voici un exemple :

1. Comment appelle-t-on la transmission de la chaleur engendrée par le déplacement de liquides ou de gaz chauffés?
 - a) La conduction
 - b) La convection
 - c) Le rayonnement
 - d) L'élévation

La bonne réponse est : b) La convection

Référence : GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses 5e édition*, Oklahoma, FPP, IFSTA, p. 93.

Consignes générales de préparation aux examens

Responsabilités du candidat

Le candidat a les responsabilités suivantes en regard de sa participation à la qualification professionnelle :

1. Réaliser toutes les activités de formation ou les démarches de reconnaissance des acquis requises par l'École pour être admis à la qualification professionnelle;
2. Effectuer tous les travaux demandés dans les délais prescrits, en respectant les consignes données;
3. Faire preuve de rigueur dans la présentation de ses travaux, tant dans le contenu que dans la forme;
4. Remplir toutes les tâches propres aux types d'évaluation des compétences utilisées par l'École aux fins de la qualification professionnelle;
5. Respecter les délais prescrits lorsqu'il se prévaut des formes de recours possibles;
6. Adopter un comportement social acceptable, digne des valeurs inhérentes au métier de pompier.

À la veille de l'examen

1. S'assurer de la date, de l'heure et du lieu de l'examen et avoir en main le matériel demandé lorsque nécessaire;
2. Prévoir un moyen de transport approprié et le temps nécessaire pour se rendre au lieu de l'examen. Prévoir un stationnement le cas échéant;
3. Se munir d'une montre pour bien gérer son temps;
4. Entreprendre l'examen avec confiance et détermination;
5. Dans le cas d'un examen pratique, éviter de prendre un repas trop lourd la veille de l'examen et s'assurer de bien s'hydrater avec de l'eau. Au besoin, effectuer des exercices d'étirement pour éviter les blessures lors de la réalisation des tâches demandées.

Conseils pour réussir aux examens

1. Être attentif aux instructions données par l'examineur de l'École. Avant de commencer l'examen, ne pas hésiter à poser des questions si des instructions ne sont pas bien comprises;
2. Lire attentivement chaque question et tous les choix de réponse, s'il y a lieu;
3. Dans le cas des examens à choix multiples, transcrire les réponses sur la feuille-réponse au fur et à mesure, car seules les réponses inscrites sur la feuille-réponse seront corrigées;
4. Si une question semble difficile, ne pas s'y attarder trop longtemps et passer à la question suivante;
5. Prévoir du temps pour réviser les réponses;
6. Se concentrer sur la tâche à faire;
7. Ne pas se laisser influencer ni distraire par les autres candidats. Par exemple, le bruit des pages tournées rapidement ne signifie pas que les personnes trouvent facilement les réponses.

Compétences attendues lors des examens pratiques



Compétence visée lors des examens pratiques

Intervenir en présence de matières dangereuses et d'armes de destruction massive (MDO – Opération) - NFPA 472

	Objets d'évaluation	Habilités spécifiques
EPT : 5.2	✓ Analyser l'incident mettant en cause des matières dangereuses ou des armes de destruction massive.	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les caractéristiques de l'incident. - Relever les informations sur les matières en cause et sur la façon d'intervenir. - Indiquer le comportement probable des matières dangereuses. - Estimer les dangers potentiels sur la santé des personnes et l'environnement. - Reconnaître le niveau de qualification requis (<i>Opération</i> ou <i>Technicien</i>) pour l'intervention.
EPT : 5.3, 6.2	✓ Planifier l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs stratégiques. - Déterminer et prioriser les actions à entreprendre. - Déterminer les équipements de protection individuelle nécessaires. - Reconnaître les mesures de décontamination d'urgence nécessaires. - Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail.
EPT : 5.4, 6.6	✓ Procéder à l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de gestion de l'intervention selon les procédures du service. - Délimiter les divers secteurs d'intervention et de contrôle de la scène. - Respecter la procédure d'utilisation des équipements de protection individuelle. - Utiliser l'appareil de détection 4 gaz. - Exécuter les techniques de contrôle des produits : absorption, rétention, endiguement, etc. - Appliquer la procédure de décontamination d'urgence. - Préserver les preuves. - Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail.
EPT : 5.5	✓ Évaluer l'évolution de la situation.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'efficacité des mesures mises en place. - Communiquer l'information au sujet de l'évolution de la situation.
EPT : 5.6	✓ Terminer l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer le commandement, le cas échéant. - Délimiter la zone d'accès interdit. - Décontaminer les vêtements et l'équipement. - Participer à une analyse rétrospective de l'intervention.

Compétence visée lors des examens pratiques

Intervenir lors d'un feu dans un bâtiment de faible hauteur
(Pompier I, section 4) - NFPA 1001

Objets d'évaluation		Habilités spécifiques	
EPT : 5.1.2, 5.3.1, 5.3.2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se préparer à intervenir. • Revêtir l'équipement de protection individuelle. • Répondre à l'appel sur un véhicule d'urgence. • Utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. 	Endosser l'équipement de protection individuelle.	
		Monter et descendre du véhicule.	
		Utiliser la ceinture de sécurité dans le véhicule.	
		Vérifier la quantité d'air dans la bouteille.	
		Vérifier le bon fonctionnement du dispositif d'alarme de basse pression.	
		Vérifier la concordance des manomètres.	
		Ajuster la tenue intégrale de combat d'incendie.	
		Vérifier l'étanchéité de la partie faciale.	
EPT : 5.3.15	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Raccorder l'autopompe à une source d'alimentation en eau. 	<u>Source d'eau statique</u>	<u>Source d'eau dynamique</u>
		Raccorder la crépine aux tuyaux semi-rigides.	Vérifier le fonctionnement de la borne d'incendie.
		Raccorder les tuyaux semi-rigides à l'autopompe.	Raccorder un robinet de borne.
			Raccorder les tuyaux d'alimentation à la borne d'incendie.
			Déployer le tuyau d'alimentation.
			Ouvrir la borne d'incendie.
EPT : 5.3.10	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer l'entrée dans le bâtiment. 	Reconnaître les tuyaux à utiliser.	
		Transporter les tuyaux.	
		Raccorder les tuyaux, lances et accessoires.	
		Établir une réserve de tuyaux.	
		Purger l'air de l'établissement de tuyaux.	
		Vérifier le patron du jet.	
EPT : 5.3.4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrer par effraction dans le bâtiment. 	Choisir les outils d'effraction.	
		Vérifier la température de l'ensemble de la porte.	
		Se positionner et se coordonner avec le coéquipier.	
		Ouvrir et bloquer la porte.	

Compétence visée lors des examens pratiques

Intervenir lors d'un feu dans un bâtiment de faible hauteur (suite)
(Pompier I, section 4) - NFPA 1001

Objets d'évaluation		Habiletés spécifiques
EPT : 5.3.9	✓ Effectuer les opérations de recherche et de sauvetage dans un bâtiment.	Garder le contact avec l'extérieur et s'orienter dans le bâtiment.
		Faire des vérifications avant de s'engager dans une autre pièce.
		Circuler aisément dans l'environnement.
		Utiliser un outil pour la recherche.
		Localiser une victime.
		Transporter une victime.
EPT : 5.3.10	✓ Attaquer l'incendie à l'intérieur d'un bâtiment.	Se déplacer avec un établissement de tuyaux chargé.
		Refroidir les gaz chauds.
		Localiser le foyer d'incendie.
EPT : 5.2.1, 5.3.6, 5.3.11, 5.3.12	✓ Ventiler le bâtiment.	Éteindre l'incendie.
		Se positionner pour une ventilation hydrodynamique.
		Ajuster le patron du jet pour une ventilation hydrodynamique.
		Briser des vitres pour une ventilation horizontale.
		Dégager des ouvertures pour une ventilation horizontale.
		Transporter une échelle en coordination avec un coéquipier.
		Déployer une échelle.
		Vérifier la solidité de l'échelle et ajuster son angle.
		Attacher les outils et les hisser au toit.
		Prendre en compte la direction des vents.
Ouvrir et dégager l'ouverture de la trouée de ventilation verticale.		
EPT : 5.3.5	✓ Réagir à un retrait prioritaire.	Reconnaître l'annonce du retrait prioritaire.
		Communiquer avec ses coéquipiers.
		Choisir un parcours sécuritaire.
		Se rapporter au PC.

Politiques de qualification professionnelle de l'ENPQ

Influence indue

Aucun individu, organisation ou groupe ne doit pouvoir exercer une influence indue ou inappropriée sur le contenu ou les activités de qualification professionnelle de l'ENPQ. Aucun instructeur qui donne un cours ou qui est directement impliqué dans la formation ne peut agir à titre d'examineur pour ce cours. Tous les instructeurs accrédités par l'ENPQ qui donnent un cours de l'ENPQ doivent respecter un code d'éthique et doivent dispenser la formation de manière à ne pas placer les individus, les organisations ou les groupes dans une situation désavantageuse par rapport à d'autres individus, organisations ou groupes.

Les examinateurs

Les examinateurs sont des employés de l'ENPQ qui réalisent les tâches nécessaires à la bonne conduite des processus de qualification professionnelle. Ce sont ces personnes qui surveillent les examens écrits et qui administrent les examens pratiques. Les examinateurs doivent respecter des règles strictes en matière de santé et de sécurité au travail, dans le respect des politiques et procédures de l'ENPQ et des réglementations provinciales.

Les examinateurs doivent appliquer, entre autres, les procédures suivantes :

1. Aucun candidat ne peut quitter les lieux pendant l'examen;
2. Lors des examens théoriques, les candidats doivent laisser au bureau de l'examineur tous les équipements de communication en position éteinte (téléphone cellulaire, téléavertisseur, walkie-talkie, etc.);
3. Lors des examens pratiques, les candidats doivent laisser dans un endroit désigné tous les équipements de communication en position éteinte (téléphone cellulaire, téléavertisseur, walkie-talkie, etc.). Deux endroits clairement indiqués doivent être organisés : le premier pour l'attente et la préparation à l'examen, le second pour l'examen. Tous les candidats doivent être identifiés et un système de dénombrement du personnel doit être mis en place pour superviser les candidats.

Plagiat et fraude

L'ENPQ n'accepte aucune activité de nature frauduleuse, du plagiat, de la mauvaise conduite ou de la conduite de nature criminelle dans ses processus de qualification professionnelle. Toute personne prise en délit de fraude ou de mauvaise conduite sera automatiquement exclue des processus de qualification professionnelle de l'ENPQ pour une période de deux ans. Toute récidive exclura la personne des processus de qualification professionnelle de l'ENPQ.

Si de la fraude, du plagiat ou de la mauvaise conduite est documentée pendant les processus de qualification professionnelle de l'ENPQ, le registraire peut annuler l'examen pour la personne fautive ou pour toutes les personnes présentes à cet examen, selon la gravité et l'étendue de la fraude. Si un certificat de qualification professionnelle a été délivré par l'ENPQ à une personne et qu'il est déterminé que ce certificat a été obtenu par de la fraude, du plagiat ou de la mauvaise conduite, le registraire peut suspendre la qualification professionnelle de cette personne.

Besoins particuliers

Si un candidat éprouve de la difficulté comme la dyslexie et s'il a besoin d'assistance pour lire les questions d'un examen, il doit en informer l'ENPQ avant de s'inscrire à l'examen de qualification professionnelle afin que le personnel du registrariat puisse assigner un examinateur pour l'accompagner lors de l'examen. Le candidat doit par contre être conscient qu'en certaines occasions il devra utiliser lui-même la documentation fournie, comme le Guide des mesures d'urgence par exemple.

Seuil de réussite

Le seuil de réussite des examens théoriques est fixé à 60 % et celui des examens pratiques, à 80 %. Le résultat est transmis au candidat par la mention « Réussite » ou « Échec ».

Le candidat qui échoue à un examen théorique ou pratique devra se présenter à une session de reprise de cet examen pour être réévalué.

Communication des résultats

L'École doit communiquer les résultats aux candidats à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables à partir de la date de réception de tous les documents d'examen retournés par l'examineur. Les résultats sont inscrits dans le dossier électronique du candidat sur la plateforme COBA à l'adresse suivante : <https://portail-pompier.enpq.qc.ca/colnet/login.asp>. Le candidat accède à son dossier au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Un constat d'échec qui précise les éléments de compétence non maîtrisés est émis par l'École à l'élève qui est en échec.

Appel

Le processus d'appel de l'ENPQ est constitué des étapes suivantes :

1. Si un candidat souhaite en appeler à propos d'un examen qu'il a complété, il doit soumettre une demande écrite dans les 60 jours suivant la communication des résultats.
2. Le candidat soumet sa demande au registrariat à l'aide du formulaire « Demande de révision de note » accessible à partir du site Internet de l'École.
3. Le coordonnateur à la qualification professionnelle transmet la réponse au candidat dans les 30 jours suivant la réception de la demande du candidat.
4. Le résultat accordé après la révision est final.
5. Ce processus s'applique à toute demande de révision de note, incluant les demandes d'équivalences.

Certification professionnelle

À la réussite des examens théoriques et pratiques, l'École délivre trois certificats portant le sceau *IFSAC : Pompier I, Matières dangereuses - Sensibilisation* et *Matières dangereuses - Opération*.